

AFFAIRE N° 20 - Abattoir de St-Denis - compte rendu de la réunion en date du 30 Janvier 1963 qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville.

M. PARIS donne lecture de la lettre du 31 Janvier 1963 de Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural :

\* Monsieur le Maire,

Le mercredi 30 Janvier 1963 se sont réunis, à la demande de M. REYDELLET, Maire-Adjoint de Saint-Denis et en présence des représentants de la Mairie, les personnalités suivantes :

- M.M. ROYER, Directeur du Cabinet Bossu, Directeur des travaux ODE et LAVAUD, Directeurs de la S.E.G.E.F.O.M.
- BOLLOG, Directeur des Etablissements CIMELTA
- REVEL, Ingénieur du Génie Rural, sousigné.

Cette réunion, loin d'être inutile, a permis de dégager les lignes d'actions suivantes :

1°) Pose des rails de manutention.

La SEGEFOM est approvisionnée. Les circuits sont maintenant parfaitement bien définis. Plus rien ne s'oppose au commencement des travaux. En conséquence, la SEGEFOM va faire provision à sa diligence et commencer la pose dès que possible.

2°) Ressuage réfrigéré.

La chambre de ressuage est maintenant parfaitement définie. Dès que la SEGEFOM aura posé les supports des rails, les Etablissements CIMELTA pourront commencer la mise en oeuvre de l'isolation.

Un problème n'a pas été tranché : celui de la porte de communication entre la chambre de ressuage et la chambre de stockage.

.../.

3°) Frigorifique de stockage.

La question n'a pu être tranchée, car sa fonction est mal définie.

a) Primitivement, le frigorifique devait être utilisé pour le stockage des invendus après retour du "Grand Marché". Or, il semble que le transport de viandes déjà réchauffées depuis le Grand Marché où elles auraient séjourné une matinée jusqu'à l'abattoir où elles seraient réfrigérées à nouveau, ne soit pas très rationnel. Aussi, l'équipement d'une chambre froide correcte au Grand Marché pour report des invendus au lendemain, sera une meilleure solution.

b) Dans ces conditions, la fonction actuelle du frigorifique de l'abattoir disparaît. Mais il est nécessaire de prévoir l'avenir. Si l'abattoir est utilisé à plein (100 boeufs/jour) un stockage sur place s'avèrera vite nécessaire, St-Denis étant l'abattoir départemental d'où se feraient les réexpéditions sur tous les points de l'île. Aussi, l'emplacement actuellement prévu pour le frigorifique pourrait être réservé, son équipement étant remis à plus tard. Les circulations se feraient entre la chambre frigorifique et la chambre de ressuage. Le mode de stockage (en quartiers entiers ou découpés) est encore mal défini.

4\*) Chambre des machines.

Son emplacement ne sera pas le même suivant que la fonction du frigorifique sera celle définie en 3-a) ou en 3-b).

Sa capacité actuelle est de 4 compresseurs déjà commandés par CIMELTA ( 3 + 1 de secours ), mais si le frigorifique est équipé, il faudra prévoir 2 compresseurs supplémentaires, dont on doit réserver la place.

Si l'on se décide pour la solution 3-b) son emplacement peut être prévu dans le prolongement du frigorifique.

En espérant que cette réunion et ce compte-rendu auront permis de clarifier la situation, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée./.

L'Ingénieur du Génie Rural.

Signé: A. REVEL. "

M. PARIS : Je pense qu'il serait, en effet, nécessaire de prévoir l'avenir. Cependant, en ce qui concerne l'abattage à Saint-Denis, nous obligerions tous les bouchers de l'île à venir abattre leurs animaux à Saint-Denis et la Municipalité aurait à résoudre, en outre, un problème de transport des viandes.

.../.

Il serait cependant utile de réserver l'emplacement prévu pour le frigorifique.

Le Maire : Vous avez entendu, Messieurs, le rapport du Génie Rural et les observations de M. PARIS.

Il s'agit, en un mot, de dire si vous êtes d'avis, avec le Génie Rural, d'envisager l'extension de l'abattoir de St-Denis sur le plan départemental ou si vous préférez lui conserver son utilisation actuelle.

M. REYDELLET demande si l'abattoir devenu abattoir "départemental" serait suffisamment grand pour satisfaire les besoins des 23 Communes de l'île.

M. GALLARD demande si cet abattoir représenterait un intérêt quelconque pour la Commune.

Le Maire précise qu'il s'agirait d'un intérêt de "taxes" uniquement.

M. PARIS souligne que cet avantage de "taxes" serait anéanti par les frais de transport des viandes, auxquels la Commune aurait à faire face...

M. PARIS se déclare d'accord pour la "réservation" envisagée. Cependant il s'agit de dire si la décision prise récemment d'affecter une partie de l'aile west du Grand Marché à une chambre de conservation ne changera pas le problème....

M. PARIS signale par ailleurs que certaines erreurs se sont glissées dans les études faites au départ... Le ressage par exemple, était prévu dans un emplacement où il ne peut être fait correctement.

LE MAIRE : Messieurs, je mets aux voix la proposition de M. PARIS.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. de VILLENEUVE qui s'est abstenu de voter.